

*\* Au Temps Pascal : À la place de l'Angelus, on dit debout le Regina Cæli. – Les Apôtres et les Martyrs ont un Office propre. Pour les Fêtes de la Ste Vierge et des autres Saints, on ajoute, à la fin de tous les Versets et Antiennes un Alleluia, et à la fin des Répons brefs deux Alleluia. – Aux fêtes des Saints, on ne fait pas commémoration de la Férie. – L'Office du Psautier comme indiqué pour le Temps Pascal (tous les Ps. sous la seule Ant. Alleluia ; à partir du Capitule, comme à l'Ordinaire du Temps Pascal). Il y a chaque jour des Ant. propres au Benedictus et au Magnificat. – Les jours de Férie, on reprend la Messe du Dimanche précédent. \**

1. **St JOSEPH Artisan.** Fête de 2<sup>ème</sup> Ordre. (*Premier Vendredi du mois.*) Tous les textes sont propres ; à Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.
2. **St Athanase, Évêque et Docteur de l'Église.** Mémoire Majeure. (*Premier Samedi du mois.*) À Laudes et aux Vêpres, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun. – Vêpres du Samedi.
3. **III<sup>ème</sup> Dimanche après Pâques.**
4. De la Férie.
5. De la Férie.
6. De la Férie.
7. De la Férie.
8. De la Férie.
9. **De la Sainte Vierge.** Office et Messe de la Ste Vierge au Temps Pascal. – Vêpres du Samedi.
10. **IV<sup>ème</sup> Dimanche après Pâques.**
11. **St Maieul, Abbé de Cluny.** Mémoire majeure. À Laudes, à partir du Capitule, du Commun d'un Confesseur non Pontife ; Ant. de Bened., Hymne de Vêpres et Ant. de Magn. propres ; aux Petites Heures, tout du même Commun.
12. De la Férie. À Laudes, commémoration des **Saints Nérée, Achille et Pancrace, Martyrs** : Ant. *Filiae Jerusalem* des Martyrs au Temps Pascal. – Messe des saints Martyrs propre *Ecce oculi*.
13. De la Férie. À Laudes, commémoration de **Notre-Dame de Fatima** : Ant. *Beata es* du Commun des fêtes de la Ste Vierge. – Messe du Commun de la Ste Vierge.
14. **St MATTHIAS, Apôtre.** Fête de 3<sup>ème</sup> Ordre (*voir au 24 Février*). Tout au Commun des Apôtres au Temps Pascal ; à Laudes, Psaumes des Fêtes. Aux Vêpres, Psaumes des Apôtres (*Ps.109, 112, 115, 138*).
15. De la Férie. À Laudes, commémoration de **St Pacôme Abbé** : Ant. d'un Confesseur non Pontife. – Messe d'un Abbé.
16. **De la Sainte Vierge.** Office et Messe de la Ste Vierge au Temps Pascal. – Vêpres du Samedi
17. **V<sup>ème</sup> Dimanche après Pâques.**
18. **Lundi des Rogations.** Office ferial du T.P. – Au Bened., Ant. *Petite* ; Oraison du Dim. précédent. – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations.
19. **Mardi des Rogations.** À Laudes : au Bened., Ant. *Oportebat* ; Oraison du Dimanche précédent ; commémoration de **St Pierre Célestin, Pape et Ermite de notre Ordre** : Ant. d'un Confesseur Pontife, oraison propre. Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations.
20. **Vigile de l'Ascension.** Ordinaire du Temps Pascal jusqu'à None. – Procession des Rogations, suivie de la Messe des Rogations, avec commémoration de la Vigile. – Premières Vêpres de l'ASCENSION.

ORDO DE L'ABBAYE DE RANDOL : MOIS DE MAI.

21. **ASCENSION DU SEIGNEUR.** Solennité de 1<sup>er</sup> Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes.  
\* **Ordinaire du Temps de l'Ascension** (jusqu'à la Messe de la Vigile de la Pentecôte) : À toutes les Heures, Ant. et Psaumes comme au Temps Pascal. Capitules propres. Oraison de l'Ascension. \*
22. De la Férie. Messe de l'Ascension.
23. **Notre-Dame Mère de l'Église.** Mémoire majeure. À Laudes, à partir du Capitule, du Commun des Fêtes de la Ste Vierge (Hymne propre); aux Petites Heures, tout du même Commun. – Messe du Commun des Fêtes de la Ste Vierge. Oraisons et lectures propres. – Vêpres du Samedi.
24. **Dimanche après l'Ascension.** Ant. et Psaumes comme au Temps Pascal ; à partir du Capitule, tout comme au Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.
25. **St Bède le Vénérable, Confesseur et Docteur de l'Église de notre Ordre.** Mémoire majeure (voir au 27 Mai). À Laudes et aux Vêpres, à partir du capitule, du Commun d'un Confesseur non Pontife ; aux Petites Heures, tout du même Commun.
26. **St Grégoire VII, Pape de notre Ordre.** Mémoire de 3<sup>ème</sup> Ordre (voir au 25 Mai). Tous les textes sont propres. À Laudes, Psaumes des Fêtes ; aux Vêpres, Psaumes d'un Confesseur Pontife (*Ps. 109, 111, 112, 131*).
27. **St Augustin de Cantorbéry, Évêque de notre Ordre.** Mémoire majeure. À Laudes, à partir du capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; Ant. de Bened. *Dux* propre. Aux Petites Heures, tout du même Commun. Aux Vêpres, à partir du capitule, du Commun d'un Confesseur Pontife ; Hymne *Faecunda* et Ant. de Magn. *Præco verbi* propres.
28. De la Férie.
29. De la Férie.
30. **Vigile de la Pentecôte.** Ordinaire du Temps de l'Ascension jusqu'à None. – La Messe de la Vigile se célèbre après None. – Premières Vêpres de la PENTECÔTE.
31. **DIMANCHE DE LA PENTECÔTE.** Solennité de 1<sup>er</sup> Ordre. Tous les textes sont propres. À Laudes et aux Vêpres, Psaumes des Fêtes. À Tierce, on remplace l'Hymne *Nunc Sancte nobis Spiritus* par le *Veni Creator* (de même pendant toute l'Octave, sauf lundi). Aux Vêpres, mémoire de la Visitation.
- 1<sup>er</sup> juin. À Randol : **VISITATION DE LA SAINTE VIERGE** (voir au 2 Juillet). Solennité de 1<sup>er</sup> Ordre. Antiennes propres. Le reste du Commun des Fêtes de la Ste Vierge. À Laudes, Psaumes des Fêtes, mémoire du Lundi de la Pentecôte (de même à la Messe); aux Vêpres, Psaumes des Fêtes de la Ste Vierge (*Ps. 109, 112, 121, 126*), mémoire du Lundi de la Pentecôte.